

**DELIBERATION PORTANT RENOUELEMENT DU DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE APPROCHE INTEGRATIVE DES
TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la pandémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives
à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des
instances administratives à caractère collégial ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de lutte contre la propagation de la Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme InterUniversitaire Approche intégrative des troubles des conduites alimentaires porté par
l'UFR Médecine et Professions Paramédicales tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 27

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2022-02-01-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



**UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**

Université Clermont Auvergne

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DIU Approche intégrative des troubles des conduites alimentaires (TCA) chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales

Etablissements partenaires : Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Université Grenoble Alpes

Responsable du diplôme : Pierre-Michel LLORCA

Validation à compter du : 1^{er} février 2022

Validation accordée jusqu'à fin 2024-2025

Délibération CFVU N°2022-02-01_07

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Le DIU Approche intégrative des troubles des conduites alimentaires (TCA) chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte Rhône-Alpes / Auvergne a pour objectif général de former les professionnels de la prise en charge pluridisciplinaire et multi-professionnelle des troubles du comportement alimentaire dans l'inter région Rhône-Alpes Auvergne. L'autre objectif est de développer une culture et un langage commun afin de poser les bases de collaborations futures entre les professionnels (dans une meilleure délimitation de la place et du rôle de chacun), indispensables pour améliorer la prise en charge de ces patients en Rhône-Alpes / Auvergne.

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

sans objet

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

UFR de Médecine de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

UFR de Médecine de l'Université Grenoble Alpes

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

V – Responsable du DIU à l'UCA

Nom, Prénom : Professeur Pierre-Michel LLORCA

Statut : PU-PH

Coordonnées : pmlorca@chu-clermontferrand.fr 04.73.752.124

CHU-Pôle de Psychiatrie-BP 69-58 rue Montalembert-63003 Clermont-Ferrand cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pierre-Michel LLORCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Thierry BOUGEROL (UFR de Médecine de Grenoble)
- François LANG (UFR de Médecine de Saint-Etienne)
- Catherine MASSOUBRE (UFR de Médecine de Saint-Etienne)
- Natacha GERMAIN (UFR de Médecine de Saint-Etienne)

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 01/02/2019

Première année universitaire concernée par la demande : 2022 - 2023

Niveau de la formation : 3^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	<ul style="list-style-type: none"> - Etudiants inscrits en 3^{ème} cycle d'études médicales - Etudiants inscrits en 3^{ème} cycle d'études pharmaceutiques 	2 ^{ème} cycle validé
RE	<ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers - Sages-femmes 	Activité en lien avec l'enseignement <u>Si besoin :</u> Entretien préalable avec les responsables de l'enseignement uniquement pour les autres professionnels de la santé (hors médecins).
FC	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Pharmaciens - Psychologues - Diététiciens-nutritionnistes - Psychomotriciens - Autres professionnels de la santé 	

Le dispositif VAP est applicable selon les modalités en vigueur.

Accès à la formation sans diplomation : les candidatures des personnes relevant des autres professionnels de la santé et des activités physiques adaptées, qui ne satisfont pas aux conditions énumérées ci-dessus (prérequis), seront examinées après un entretien préalable avec les responsables de l'enseignement. Ces apprenants ne seront pas soumis à l'examen terminal et recevront une attestation de formation.

Durée de la formation : 1 année universitaire, 112 heures dont 95,5 heures d'enseignement théorique, 15 heures d'enseignement pratique et 1,5 heures d'examen

Calendrier de la formation : janvier à avril ; présentation du mémoire : juin

Lieux de la formation : UFR Médecine Jean Monnet de Saint-Etienne, de l'Université Grenoble Rhône Alpes, Claude Bernard Lyon I et CHU de Clermont-Ferrand

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	1 400 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	1 000 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 5 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 60 inscrits

Période d'inscription / de candidature : septembre à décembre

Contact Scolarité : Service de la Formation - Unité Mixte de Formation Continue en Santé
04.73.17.80.25 umfcs.candidatures.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La formation est composée de 80 heures d'enseignement théorique et pratique.

Les enseignements se dérouleront sous forme de module de 2 jours dans chaque ville :

- janvier à Clermont-Ferrand
- février à Grenoble
- mars à Saint-Etienne
- avril à Lyon

Présentation des mémoires en juin.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Programme de la formation :

- Épidémiologie, historique, définition
- TCA et environnement
- La clinique et son évolution
- Troubles des conduites alimentaires
- TCA, famille
- Soi et psychisme
- Traitement ambulatoire
- Traitement hospitalier
- TCA et politique de santé
- Séminaire des mémoires et Conclusions

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coeff	Nature et durée de l'épreuve	Coeff		
UE 1 : Définitions des troubles (Clermont-Ferrand)	20 h	20 h			Epreuve écrite de contrôle des connaissances d'une durée d'une heure (notée sur 20) 1 heure					
UE 2 : Histoire, épidémiologie et physio-psychopathologie (Grenoble)	25 h	20 h	5 h							
UE 3 : Thérapeutique 1 (Saint-Etienne) Régulation de la faim et physio psychopathologie	25,5 h	25,5 h								
UE 4 : Thérapeutique 2 (Lyon)	25 h	20h	5h							
Présentation des mémoires	15 h				Production et soutenance d'un mémoire (chacun noté sur 20) 30 minutes				juin	
Total	110,5 h	85,5 h	10 h		1,5 h					

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré aux conditions suivantes :

- assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire et conditionne l'autorisation à passer les examens,
- moyenne absolue à chaque épreuve (théorique et pratiques professionnelles),
- le mémoire écrit et la soutenance orale se compensant l'un l'autre (moyenne à l'ensemble des 2).

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Définitions des troubles	X			
Histoire, épidémiologie et physio-psychopathologie		X		
Thérapeutique 1			X	
Thérapeutique 2				X

V – Equipe pédagogique pour les enseignements dispensés par l'UCA

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
P-M LLORCA	UCA	PU-PH	Professeur	1	Présentation de la formation	introduction
M VILLEMAYRE-PLANE P-M LLORCA	CHU Clermont-Fd	PH	Docteur	1	Définitions des troubles	5h45
F QUELLIEN			Docteur	1	Définitions des troubles	2h
D FENEON	CHU Clermont-Fd	PH	Docteur	1	Définitions des troubles	2h
BROUSSE	UCA	PU-PH	Professeur	1	Addiction	1h
V FLAUDIAS				1	TCA	0h45
ULLA MENNETEAU NIELSEN	Libéral		Docteur	1	Définitions des troubles	2h
FARIGON/BOIRIE	CHU Clermont-Fd	PH	Docteur	1	Définitions des troubles	1h30
RUIVARD	UCA	PU-PH	Professeur	1	Définitions des troubles	1h
PIRES				1	Définitions des troubles	1h
S GUILLAUME			Professeur	1	Définitions des troubles	3h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 9h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 11h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- Pierre-Michel LLORCA, PU-PH, Université Clermont Auvergne
- Thierry BOUGEROL, PU-PH, UFR de Médecine de Grenoble
- François LANG, PU-PH, UFR de Médecine de Saint-Etienne
- Catherine MASSOUBRE, PU-PH, UFR de Médecine de Saint-Etienne
- Natacha GERMAIN, PU-PH, UFR de Médecine de Saint-Etienne

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature accompagné des pièces suivantes :

- copie du Diplôme requis
- CV
- lettre de motivation

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DIU ne propose pas de module DPC.

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :22/11/2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 01/02/2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 01/02/2022 jusqu'à fin 2024-2025

Signature de la Vice-Présidente Formations, en charge du CFVU



EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 22 novembre 2021 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

3.2 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBÉRT qui soumet à l'approbation des membres du Conseil les points suivants au titre de l'année universitaire 2021/2021 :

• Création d'habilitation

Intitulé de la formation	Objectifs Public visé	Volume horaire global	Effectifs	Tarification	
				Tarif réduit FI	Plein tarif
D.I.U. Physiologie et Pathologie du Sommeil Hybride Responsable pédagogique : Pr. Maria Livia FANTINI	Objectif de formation : Cet enseignement a pour but de compléter l'enseignement de la formation en santé, afin de donner au médecin, au pharmacien, au dentiste mais aussi aux paramédicaux les éléments de connaissance en physiologie et en pathologie du sommeil, qui lui permettent de mieux faire face à la demande fréquente des patients, d'apporter à ceux-ci les éléments de réponse, les conseils, voire les solutions thérapeutiques, mais également de savoir orienter ceux qui relèvent du spécialiste ou des laboratoires d'explorations fonctionnelles de poly(somno)graphie du sommeil. Public visé : - En formation initiale : • Etudiants en Sciences Médicales, Pharmaceutiques, Odontologiques, en Psychologie, en Paramédicales, IDE - En formation continue : • Les professionnels titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou d'un diplôme d'une Université Française, mention "Médecine".	1 année 200 h dont Théorique : 80 h Stage : 80 h E-learning : 40 h	Minimum : 5 inscrits (site clermontois) Maximum : 70 inscrits (ensemble sites universitaires)	600 €	900 €

<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels titulaires d'un diplôme d'un pays étranger leur permettant d'exercer la médecine • Les professionnels titulaires d'un diplôme d'exercice de Docteur en Pharmacie • Les professionnels titulaires d'un diplôme d'exercice de Docteur en Sciences Odontologiques • Les professionnels résidents en médecine générale. • Les techniciens prestataires, ingénieurs ou techniciens du sommeil • Psychologues infirmiers, paramédicaux 					
--	--	--	--	--	--

Après examen, cette demande de création et sa tarification (annexe B) sont approuvées à l'unanimité.

• Modifications d'habilitation

Intitulé de la formation	Objet de la demande
DIU Approche Intégrative des Troubles des Conduites Alimentaires (TCA) chez l'Enfant, l'Adolescent et l'Adulte En présentiel Responsable pédagogique : Pr. Pierre-Michel LLORCA	Modifications substantielles La demande de modification porte sur les paragraphes suivants : <ul style="list-style-type: none"> > A – Présentation du projet VII – Autres renseignements : (p. 2) ❖ Durée de la formation : 112 heures dont 97 heures d'enseignement théorique et 15 heures d'enseignement pratique > B - Description de la formation III – Règles de délivrance du diplôme : (p. 6) Le diplôme est délivré aux conditions suivantes : ❖ Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens. ❖ moyenne absolue à chaque épreuve (théorique et pratiques professionnelles), le mémoire écrit et la soutenance orale pouvant se compenser l'un l'autre (moyenne à l'ensemble des 2). Compensation entre les UE (oui/non) : Non

Après un échange, les membres du Conseil approuvent unanimement l'ensemble de ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 45.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 3 décembre 2021

Pierre CLAVELOU
Doyen - Directeur

